



Atteinte a la vie privée par un acces d'internet

Par **totone31**, le **02/01/2010** à **12:28**

Bonjour,rnL'ex femme de mon coinjoint et moi sommes chien et chat depuis 5 ans tous les coups bas sont permis. Mais il y a une chose que je me permet pas de faire et qu'elle fait depuis 5 ans c'est s'immicé dans ma vie privée. J'ai du porté plainte contre elle a 2 reprise une pour violence physique l'autre pour appels malvaillant pour laquel j'ai etait convié a une mediation ou elle c'etait engagé a me laisse tranquille. Recemment elle a reussi a avoir acces je ne sais de quel facon a voir acces a mon profil face book alors que seul mes amis peuvent y accédé elle a donc pu entre une fois de plus dans ma vie privée voir mes photos de ma maison de ma fille de mes vacances de ma famille et voir tous ce que je pouvais ecrire tous les jours sur mes activités. Je voudrais savoir qu'elle sont mes droits si je doit a nouveau portée plainte ou si je doit faire appel a un avocatrnmerci de votre aide

Par **frog**, le **02/01/2010** à **14:27**

Rien à faire. Filtre mieux ta liste d'amis.